

QUEST EN ROSE

Article 1 : Quest En Rose est une association de loi du 1^{er} juillet 1901, qui a pour objet de créer des manifestations pour pouvoir récolter et de reverser des fonds pour la recherche contre le cancer du sein.

Facebook : <https://www.facebook.com/questenrose2019/>

Tel : 06 20 35 04 08 / 06 13 01 30 86

E-mail : contact.questenrose@gmail.com

Article 2 : Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. La course et la marche est limitée à 2000 coureuses et marcheuses

Article 3 : L'épreuve de course à pied et marche est ouverte à toutes les femmes désirant participer. Les filles mineures sont autorisées à participer à la marche et course en étant accompagnées et sous la responsabilité de l'accompagnante. Parcours non reconnu officiellement mais mesuré par les organisateurs sur une distance de 6 kms.

Article 4 : Départ de l'épreuve à **10H00** avec échauffement collectif animé à partir de 9H30. Les marcheuses et leurs enfants s'élanceront après les coureuses afin de ne pas gêner celles-ci. Les coureuses et les marcheuses ont le même circuit.

Article 5 : Le service médical sera assuré par la sécurité civile et un médecin au poste de secours situé sur la zone de départ/arrivée près des Halles, Rue Jerome de Carné, Questembert. Des secouristes seront en poste sur le circuit.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Les coureuses participent sous leur entière responsabilité.

Article 6 : Pas de récompenses car marche et course sans classement ni chronométrage.

Article 7 : Frais d'inscription : Adulte et plus de 14 ans **9 €** (plus si vous désirez faire un don) pour les moins de 14 ans **7 €** comprend la participation et un tee shirt de QUEST EN ROSE. Toute inscription est non remboursable.

Article 8 : Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à Quest En Rose. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui

en fait la demande. Un service de sécurité sera assuré par des commissaires bénévoles.
Aucune voiture sur le parcours sauf les officiels et les secours.

Article 9 : Les inscriptions s'effectuent via internet sur le site.

Il n'y a pas besoin d'un certificat médical pour la course puisque celle-ci n'est pas chronométrée. Pour les mineurs de – 14 ans, une demande de décharge de responsabilité parentale sera exigée lors de l'inscription.

Article 10 : Décharge de responsabilité (Adulte et plus de 14 ans) :

Je m'inscris et décharge par la présente les organisateurs de toute responsabilité lors de la manifestation Quest En Rose se déroulant le 6 Octobre 2019. Je déclare dégager de toutes responsabilités les organisateurs ainsi que toutes les personnes bénévoles contribuant à cet événement concernant les blessures, dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de perte de bien ainsi que pour toute autre dégradation lors de cet événement. Je m'engage à respecter les règles de sécurité y compris le code de la route. Je vous autorise également à me photographier ou filmer et d'être publié ou diffusé sur les supports de l'événement ou autres journaux (ex : presse, ...). Il est convenu, que la publication ou diffusion de mon image, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à ma dignité, vie privée et réputation. Le refus d'accepter cette décharge de responsabilité, réserve le droit à l'organisation d'exclure ma participation à l'événement. Pour servir et faire valoir ce que de droit A Questembert , le 6/Octobre / 2019

Article 11 : Droit à l'image : Chaque participant autorise Quest En Rose à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute explication directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12 : Modification du règlement

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.